

PROJET DE LOI

N° 154

adopté

le 15 juin 1978

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de la Convention portant création d'une Agence spatiale européenne, faite à Paris le 30 mai 1975.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 41 et 363 (1977-1978).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention portant création d'une Agence spatiale européenne, ensemble cinq annexes, faite à Paris le 30 mai 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 juin 1978.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) Nota : Voir les documents annexés au n° 41 (1977-1978), Sénat.